

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2023_3_2

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 22 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 11

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Votants : 14

Présents : Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB
Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX
Michel, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur
VIOLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Subventions aux
associations - 2023**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-
François

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame
MALHERBES Caroline, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame
PRADEL Céline, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Suite aux travaux de la Commission "animation, culture, jeunesse et vie associative" réunie le 08 juin 2023 et de la Municipalité le
12 juin 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations **pour l'année 2023**
selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROPOSITION EN EUROS (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE EN EUROS (€)	RESERVE EN EUROS (€)	Observations
OCCE Ecole	3300€		2500€ (classe découverte)	
APE	2300€			
Amicale des Retraités	200€	100€		Diversifier leurs activités
Anciens Combattants AFN	450€			
CAJ	1900€			
CJRPJ	1000€			
Comice Agricole	400€			
ACCA Diane Jussacoise			350€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Camion RC15	200€			
Familles Rurales	500€			
Gymnastique volontaire	400€			
Jussac Padel Tennis Club	900€	600€		Remboursement de 2 bancs + sceau peinture
Retraite sportive Vallée de l'Authre	300€			
Ancien U.S.J				Pas de demande de subvention
Line Danse and Co	150€			
Comité des fêtes	2000€			
Pétanque Jussacoise	300€			
Talents aiguilles	250€			
Cantal Ecoute Cancer	150€			
Team Lavigne	150€			
Jussac Jump				Pas de demande de subvention
Retraite heureuse au pré				Pas de demande de subvention
SOUS TOTAL	14850€	700€	2850€	

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	PROPOSITION EN EUROS (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE EN EUROS (€)	RESERVE EN EUROS (€)	Observations
Donneurs de sang bénévoles	300€			
Amicale des Prés Verts	200€			
RC St Cernin			250€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
GVA	700€			
Handball NRJSC			100€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Ping du Pays de Naucelles	150€			Seulement si demande de subvention en dûe forme
Vergers de la Vallée de l'Authre	250€			
USVA	2000€			
SOUS TOTAL	3600€	0€	350€	

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	PROPOSITION EN EUROS (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE EN EUROS (€)	RESERVE EN EUROS (€)	Observations
ADMR St Cernin			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Prévention routière	50€			
GVA Aurillac France St Cernin				Pas de demande de subvention
Restos du Cœur	350€			
Épicerie sociale ABC	200€			
France Alzheimer 15	150€			
ASED Cantal			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Secours Catholique	150€			
AFAPCA				
SPA	150€			
SOUS TOTAL	1050€		300€	

ASSOCIATIONS subventions exceptionnelles	PROPOSITION exceptionnelle (€)	RESERVE en euros	TOTAL en euros	Observations
TOTAL				

PROPOSITION (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE (€)	RESERVE EN EUROS (€)	TOTAL GENERAL
19500	700€	3500€	23700€

Il est précisé que les subventions votées seront mises en paiement à leurs bénéficiaires après fourniture des documents comptables et de gestion demandés.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal par ailleurs membres bénévoles dirigeants d'associations concernées ne sont pas appelés à voter ni à débattre, sont concernés :

MR ARNAL (Pétanque Jussacoise), MR ANDRE (ACCA La Diane Jussacoise), et MME MALHERBES (Familles Rurales).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux associations ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2023 de la Commune au chapitre 65.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

